

Lancé en janvier 2009, le Plan Bâtiment Grenelle a pour objectif la mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement afin de réduire la consommation énergétique de notre pays.

Dix-huit mois après son lancement, les résultats sont satisfaisants sur l'ensemble des secteurs d'application, tant en construction qu'en rénovation. Jour après jour, le Plan Bâtiment permet, en étroite collaboration avec les grands maîtres d'ouvrage et les professionnels de la filière, la concrétisation des engagements du Grenelle Environnement. Dix-sept groupes de travail spécifiques réunissant plus de 1 000 personnes favorisent ainsi l'appropriation des mesures Grenelle tant par les professionnels que par le grand public.

La loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, véritable « trousse à outils » est venue adapter les différents pans de la législation française (copropriété, urbanisme, construction) pour faciliter la réalisation des objectifs. Parallèlement, la nouvelle réglementation thermique 2012 ouvre une ère de la performance et de l'exigence de résultats pour les constructions neuves dont les consommations d'énergie seront globalement divisées par 3. Anticipant les dates de mise en œuvre, les acteurs se sont préparés et la plupart des nouvelles constructions visent déjà le niveau BBC (50 kWh de consommation d'énergie primaire/m²/an).

Dans l'existant, plus de 250 000 logements ont été rénovés en un an grâce aux puissants dispositifs incitatifs mis en place par l'Etat. Dans le secteur tertiaire, les grands investisseurs immobiliers du parc privé ont largement intégré les problématiques du Grenelle et l'Etat termine une campagne d'audit de son parc de bâtiments.

Dans ce large mouvement du Grenelle Environnement, la mise à niveau accélérée des compétences de l'ensemble de la filière bâtiment est indispensable pour accompagner l'évolution de cette demande et l'effort de formation mérite une attention particulière. Le Plan Bâtiment soutient les efforts de formation et souhaite que le dispositif FEEBAT puisse être ouvert à la maîtrise d'œuvre comme le prévoit la convention du 14 juin 2010.

Les grands chantiers à venir du Plan Bâtiment Grenelle :

- les signes de qualité*
- l'innovation*
- la garantie de performance*
- le développement d'une image internationale*